

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## • SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES  
ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS : Un an Six mois  
Suisse Fr. 12.05 Fr. 6.05  
Union postale » 24.— » 12.—  
Abonnement par la poste 20 ct. en plus  
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISANT LE MARDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS  
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal  
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert,  
La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES  
suisse 30 ct., offres et demandes  
de places 20 ct. la ligne,  
étrangères 35 centimes la ligne.  
Les annonces se paient d'avance

### Exportation en France

La Fédération horlogère a donné dans son dernier numéro le résumé du décret du 23 avril 1920, prohibant l'importation en France d'un certain nombre de marchandises, considérées comme étant de luxe ou de nécessité secondaire.

Ce décret est basé sur la loi votée le 23 avril, par la Chambre des députés et qui maintient en vigueur, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1921, les dispositions de la loi du 6 mai 1916, prorogée jusqu'au 23 avril 1920, autorisant le gouvernement français à prohiber l'entrée des marchandises étrangères ou à augmenter les droits de douanes.

Voici les articles essentiels de ce décret :

Article premier. — Sous réserve de l'exécution des accords spéciaux d'ordre international, est prohibé l'importation en France et en Algérie, des marchandises de provenance ou d'origine étrangère, inscrites au tableau A annexé au présent décret.

Art. 2. — Sont exceptées de la prohibition, les marchandises importées en vue de la réexportation, sous le régime, soit de l'admission temporaire normale, soit de l'admission temporaire spéciale instituée par l'arrêté du 16 avril 1919.

Art. 3. — Les marchandises placées sous le régime de l'admission temporaire spéciale, acquittent les droits inscrits au tarif, mais sont, le cas échéant, exonérées des coefficients de majoration, édictés par le décret du 8 juillet 1919 et les décrets subséquents.

Art. 4. — En ce qui concerne les objets d'art et les objets de collection des dérogations à la prohibition, pourront être autorisées par le ministre des finances, après avis d'un Comité spécial institué près du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts et relevant de la commission de contrôle des importations et des exportations.

Art. 5. — Seront admissibles aux conditions antérieures, les marchandises que l'on justifiera avoir été expédiées directement pour la France, avant la publication du présent décret.

Le rapport présenté au président de la République française par le Ministre des finances, de l'agriculture et de l'intérieur, cherche à justifier les motifs qui ont guidé le gouvernement à prendre les mesures extraordinaires qui viennent d'être décrétées.

Après avoir exposé que l'examen du tableau général du commerce extérieur de la France, fait constater que pendant l'année 1919, la valeur des importations est montée à près de 30 milliards de francs, tandis que celle des exportations n'atteint pas 9 milliards, et ne représente que le 29 % des importations, le rapporteur n'hésitait pas à en conclure que cet énorme déséquilibre entre les achats et les ventes ne soit la cause prépondérante de l'affaiblissement du change français et par voie de conséquence de la cherté de la vie.

L'analyse des chiffres ci-dessus fait ressortir qu'en 1919 et par comparaison avec 1913, les entrées de denrées alimentaires et d'objets fabriqués, ont respectivement augmenté : en tonnage, de 26 % et de 18 % ; en valeur, de 374 % et de 378 %. Quant aux matières nécessaires à

l'industrie, pour un tonnage diminué de 20 %, elles ont accusé en valeur un accroissement de 167 %.

Mais c'est à la sortie que l'inflation des valeurs apparaît de la manière la plus saisissante ; alors que, par rapport à 1913, le tonnage des exportations en 1919, fléchissait de 74 %, c'est-à-dire des trois-quarts, la valeur correspondante (8 713 millions), dépassait de 1.833 millions, soit 26 % la valeur de 1913 (6.880 millions).

La balance commerciale ne s'est pas améliorée sensiblement, pendant les trois premiers mois de 1920, par comparaison avec la période correspondante de 1919. Si on enregistre une plus-value de 186,50 % à l'exportation (3.384 millions contre 1.181 millions), ce relèvement laisse encore bien loin de la situation d'avant-guerre, le tonnage exporté (2.379.000 tonnes), n'atteignant que la moitié de celui du 1<sup>er</sup> trimestre 1913 (4.750.000 tonnes) ; d'autre part, les importations accusent encore une augmentation de 22,45 % (7.767 millions, contre 6.343 millions) ; enfin, l'écart entre les entrées et les sorties des trois mois envisagés, ressort au chiffre considérable de 4.383 millions, soit 129,50 %. Le résultat, c'est que le cours des marchandises a encore haussé et que l'état du change français n'a jamais été aussi déplorable.

A défaut d'une reprise suffisante des exportations, que la France ne peut, tant que la production nationale restera déficitaire, le seul remède à cette situation désastreuse, consisterait à pratiquer la plus rigoureuse économie en limitant au strict nécessaire les dépenses à l'intérieur, comme les achats à l'étranger. Mais il est bien évident qu'en cette matière, la seule persuasion demeurerait impuissante.

En conséquence, et conformément à ce qu'il a été exposé, avec l'approbation de la Chambre française des députés, au cours de la discussion du projet de loi sur les nouvelles ressources fiscales, le gouvernement estime que, d'ores et déjà, une mesure s'impose impérieusement, à savoir la restriction des importations.

Enfin, le rapport se termine par les considérations suivantes :

D'autres pays, dont la situation économique est cependant moins précaire que celle de la France, sont déjà entrés dans cette voie. En tout cas, pour ce qui nous concerne, nous ne saurions nous dissimuler que la question est vitale ; car, si nous continuions inconsidérément à effectuer des importations inutiles, nous finirions, à brève échéance, par ne plus obtenir au dehors les crédits nécessaires pour l'achat des produits alimentaires et des matières premières dont nous avons besoin. C'est là une éventualité redoutable, sur les conséquences économiques et sociales, de laquelle il serait superflu d'insister.

L'étude à laquelle ont procédé à cet égard les départements ministériels intéressés, a démontré la nécessité d'interdire l'entrée de toute une série d'articles de luxe ou de fantaisie et de produits non indispensables, lesquels ne seraient admis à l'importation qu'à charge d'être réexportés dans un délai déterminé, après avoir subi en France

une main-d'œuvre complémentaire ou un conditionnement.

Il y a lieu de se demander si la mesure qui vient d'être prise, aura réellement pour effet de remédier à la situation actuelle. Toute mesure prohibitive a pour effet inévitable d'amener des représailles et nous devons nous attendre à voir les pays frappés par le décret prendre eux-mêmes des mesures pour empêcher l'entrée des produits français.

Lors de la discussion à la Chambre des députés, du projet de loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales, M. le député Dumont, rapporteur général de la Commission, disait au sujet de la taxe sur les articles de luxe :

En ce qui concerne les Français, il faut tout de même que nous en prenions notre parti. Tous les jours nous disons que les Français doivent restreindre leurs dépenses et particulièrement leurs dépenses de luxe. Mettons-nous à un régime sévère et dur. Consommons le moins possible d'objets de luxe, afin que nous puissions les exporter. La taxe de luxe sur les Français sera un moyen de les obliger à réduire leurs consommations de luxe pendant la période où nous n'avons pas d'autres choses à exporter.

Par conséquent, il faut que ces objets de luxe ne soient pas achetés par des Français. Ils doivent être la richesse avec laquelle nous améliorerons suffisamment notre change, pour essayer d'avoir au moindre prix le blé, la viande, qui nous sont nécessaires pour nourrir la population de notre pays.

Nous craignons que l'honorable député ne se fasse des illusions à cet égard. Si la France ferme ses frontières aux articles soi-disant de luxe des autres Etats, il est fort probable que ces derniers n'hésiteront pas, de leur côté, à interdire l'importation des articles de luxe de la France.

Il en résultera nécessairement une diminution sensible des exportations, de telle sorte que le but cherché, c'est-à-dire le rétablissement de l'équilibre de la balance commerciale, sera loin d'être atteint.

Ce qu'il y a lieu d'espérer, c'est que le gouvernement français n'appliquera pas dans toute sa rigueur le décret du 23 avril, mais qu'il saura y mettre le tempérament voulu et accorder, au moyen d'accords spéciaux, des contingents raisonnables aux diverses industries frappées par ce décret.

La Chambre suisse de l'horlogerie a demandé aux autorités fédérales d'intervenir dans ce sens auprès des instances compétentes françaises, plus spécialement en ce qui concerne la grosse horlogerie, la bijouterie, l'orfèvrerie, les machines parlantes et les boîtes à musique ; l'horlogerie petit volume, n'est pas frappée pour le moment, par le décret, étant au bénéfice de l'accord du 10 mars écoulé.

### Informations

Allemagne. Surtaxe douanière.

La surtaxe douanière, pour le mois de mai pour



paiement en papier-monnaie. reste fixée comme précédemment à 900 %.

### Australie. Nouveau tarif douanier.

Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier numéro, l'Australie a introduit un nouveau tarif douanier. Alors que le tarif jusqu'ici en vigueur ne contenait que deux positions de droits, soit: tarif de faveur réservé à l'importation de la Métropole et le tarif général, le nouveau projet prévoit une troisième colonne, le tarif intermédiaire, qui pourra être concédé dans des accords spéciaux. Pour le moment, l'importation de toute provenance étrangère sera soumise au tarif général.

Comme déjà annoncé, les droits inscrits au projet de tarif ont été mis en vigueur à partir du 25 mars dernier, sous réserve des changements que le projet pourra subir de la part du Parlement.

Voici les droits, en ce qui concerne les industries de l'horlogerie et de la bijouterie et des machines parlantes:

	Tarif préférentiel	Tarif intermédiaire	Tarif général
Droits ad valorem			
Bijouterie, non dénommée ailleurs . . . . .	40 %	50 %	55 %
Montres-bracelets . . . . .	40	50	55
Montres, pendules, chronomètres, non dénommés ailleurs . . . . .	25	30	45
Mouvements et parties de mouvements, non dénommés ailleurs . . . . .	10	20	25
Ressorts pour montres et pendules, boussoles, chronomètres de marine . . . . .	—	5	15
Gramophones, phonographes et autres machines parlantes . . . . .	25	30	20
Instruments et appareils scientifiques . . . . .	—	—	20

### France.

#### Service des colis postaux et transit.

La direction des postes suisses à Berne communie que les offices postaux acceptent de nouveau les colis pour la France et les pays en transit.

### Italie. — Trafic postal.

Le service postal en Italie a de nouveau été repris complètement.

### Finlande. Importation.

D'après une communication du « Board of Trade britannique » toutes les importations de marchandises sont actuellement subordonnées à une autorisation d'importation préalable.

## Chronique du travail

### Règlement de fabrique.

En réponse à la lettre de l'inspecteur de fabrique, M<sup>r</sup> Maillard <sup>1)</sup>, M. F.-L. C. nous adresse la réponse suivante:

J'ai péché. J'ai touché à l'arche sacro-sainte de la bureaucratie, et je confesse humblement que je mérite l'admonestation sévère, si peu pédante de M. l'inspecteur Maillard.

J'ai péché, et il n'est pas vrai que les fabricants d'horlogerie se soient jamais plaints de l'inspecteur fédéral des fabriques. Au contraire, ils portent dans leur cœur MM. les inspecteurs, et j'ai été, ces derniers jours, assailli d'invectives de toutes parts. « Qui touche à l'un, touche à l'autre. »

Il n'est pas vrai que les fabricants aient été scandalisés des observations judicieuses et marquées au coin du plus pur bon sens, faites par l'inspecteur des fabriques à leurs règlements. Au contraire, ils les ont accueillies le sourire aux lèvres et l'âme reconnaissante.

Il n'est pas vrai que l'on cherche à compliquer la besogne des fabricants. Au contraire, on la facilite dans tous les domaines, qu'il s'agisse de construction, de police de la fabrique, ou de toute autre matière.

Il n'est pas vrai que les inspecteurs aient jamais pris une décision quelconque. Au contraire, ils se bornent à adresser aux industriels d'humbles prières.

Il n'est pas vrai que les gouvernements cantonaux de notre région, soient les très humbles serviteurs de MM. les inspecteurs de fabriques et acceptent toutes leurs observations sans y changer un iota. Au contraire, nos gouvernements cantonaux sont en lutte constante et ouverte avec l'inspecteur des fabriques. Ils modifient ses déci-

sions et se refusent les trois quarts du temps à les transmettre aux industriels visés.

Je crois avoir abjuré toutes mes erreurs, avoir fait un « peccavi » complet et pouvoir sans arrière-pensée aucune, examiner dans un prochain numéro de la *Fédération Horlogère*, la question de la journée de travail.

F.-L. C.

### Horlogers et mécaniciens-techniciens.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a délivré le diplôme cantonal d'*horloger technicien* à MM. Henri Chablot, Henri Gerber, Charles Kehrlé et Ernest Morf, tous domiciliés au Locle.

Il a délivré le diplôme cantonal de *mécanicien-technicien* à MM. Emile Borle, à La Chaux-de-Fonds; René Brugger, à Cernier; Nestor Delévaux, à La Chaux-de-Fonds; Samuel Favre, à Chézard-St-Martin; Jules Graber, à Cernier; Jean Köhly, Louis Moser, Edouard Oudart, à La Chaux-de-Fonds; Fernand Rawyler, à Fontainemelon; Otto von Aesch, à Fontainemelon.

## Commerce extérieur

### Les industries de l'argent en Pologne.

Le journal *Juwelier*, paraissant à Varsovie, publie un article en judéo-allemand, sur les industries employant de l'argent pour leurs produits, qui sera de nature à intéresser les abonnés de la *Fédération horlogère*.

Nous en donnons comme suit la traduction:

La situation de notre fabrication en articles d'argent (bijouterie d'argent), est certes loin d'être brillante, mais cependant le prix de l'argent est chez nous aussi bas que dans les centres européens et, par exemple, nous pourrions facilement concourir avec les fabriques de ces pays.

Le bas prix de l'argent est dû à deux causes: 1) la faible production d'objets manufacturés, l'industrie de l'argent étant à peu près complètement manuelle et 2), à l'importance de nos stocks indigènes, qui sont suffisants pour nos besoins et nous dispensent de recourir à l'importation étrangère.

Il y a lieu toutefois de se demander ce qu'il adviendra quand nos stocks seront épuisés, et lorsque nous devrons recourir à l'Angleterre, le marché mondial de l'argent. Le cours de l'argent en Angleterre, ces derniers jours était de 61<sup>3</sup>/<sub>4</sub> d. l'once. Si nous calculons le cours à raison de 160 Mk polonais, la livre stg., l'once d'argent à 925/000, vaudra 16 mk 87; ajoutez-y pour les frais de transport et d'assurance environ 10 %, vous arriverez à un chiffre qui rend très difficile toute importation, et cependant, il y a lieu de reconnaître que seule l'Angleterre peut nous tirer d'affaires.

Importer de l'argent de Russie, il n'y faut pas songer pour le moment; malgré ses immenses ressources en minéraux, ce pays ne peut, à cause de sa situation chaotique, nous fournir quelque chose.

Mais, en admettant même que, sous certaines conditions, nous puissions traiter avec l'Angleterre, une question se pose encore, c'est celle de savoir si notre gouvernement accordera les autorisations pour l'importation de l'argent, en vue de son utilisation industrielle et de la fabrication d'articles de luxe.

Nous savons dans quel état malheureux se trouve notre change; or, précisément, à cause de notre balance commerciale peu favorable, on ne peut guère espérer importer de l'argent d'étranger. Toutefois, il est possible que l'autorisation nécessaire pourrait être accordée de la part du gouvernement, si nous arrivions à exporter de nos produits en échange et contribuer de ce fait à une amélioration de notre change.

C'est une question qui mérite d'être examinée. Pour le moment, une seule chose nous reste à faire, c'est de nous contenter des stocks d'argent existant dans le pays, en veillant surtout à ce qu'ils ne tombent pas dans les mains des spéculateurs. Il appartient surtout aux fabricants de prendre les mesures nécessaires, en vue de se garer contre cette éventualité.

## Chronique financière et fiscale

### Banque fédérale S. A.

Nous extrayons les renseignements suivants du 56<sup>me</sup> rapport que vient de publier cette banque.

Après avoir jeté, sous forme d'introduction, un coup d'œil sur la situation économique en Suisse, elle fait ressortir au point de vue bancaire combien les opérations ont été influencées par les événe-

ments. D'une part, de plus fortes demandes de crédit de la clientèle dûes en partie au renchérissement des matières premières, ainsi qu'aux difficultés d'exportation et partant des rendements plus élevés en intérêts, portefeuille et commissions. D'autre part, un accroissement considérable des frais généraux, conséquence du renchérissement constant de la vie et de la réduction des heures de travail, ainsi qu'une forte augmentation des charges publiques. Ces deux postes au chapitre des dépenses n'ont pas encore atteint leur point culminant.

Tandis que le rendement des banques provenant des opérations purement commerciales a été très favorable pour cet exercice, l'état des Fonds publics subissant les effets de la chute des cours constaté sur la plupart des valeurs, a donné lieu à de gros amortissements.

Les résultats de l'année, de la Banque fédérale S. A., reflète cet état général. En regard d'un bénéfice brut supérieur de fr. 1.200.000, elle subit une augmentation des frais généraux et impôts de 900.000 frs. Le bénéfice net de fr. 353.311.01 permet, après prélèvement d'une somme de 350.000 frs. en faveur de la Caisse de pensions, la distribution d'un dividende de 8 % sur le capital complet de 50.000.000 frs. tout en versant au Fonds de réserve extraordinaire un montant de 800.000 frs.

La Banque a constitué en Fondation sa *Caisse de pensions*, dont le fonds s'élève actuellement à frs. 2.135.000.

Le compte des profits et pertes présente les postes suivants:

Actif	
Produit du portefeuille . . . . .	7.056.423,10
Produit des intérêts . . . . .	666.555,13
Produit des commissions . . . . .	2.752.959,79
Fonds publics et particip. syndicales . . . . .	120.274,30
	10.602.182,32

Passif	
Dépenses générales d'administration . . . . .	} 5.248.871,31
Impôts et droits de timbre . . . . .	
Amortissements sur les affaires courantes . . . . .	
Bénéfice . . . . .	5.353.311,01

qui a été réparti comme suit suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires, du 6 mars.

Attribution à la Caisse de pensions . . . . .	350.000.—
Dividende ordinaire de 8 % . . . . .	4.000.000.—
Tantièmes . . . . .	200.000.—
Fonds de réserve extraordinaire . . . . .	800.000.—
Reporté à nouveau (en plus du solde de 1918 de frs. 347.936,48) . . . . .	3.311,01
	5.353.311,01

### Nouveaux impôts français.

La Chambre française a terminé jeudi l'examen des nouveaux impôts, et elle a adopté par 499 voix contre 72 l'ensemble du projet de loi.

La taxe sur l'enrichissement proposée par la commission et combattue par le ministre des finances a été rejetée. Mais, d'autre part, la Chambre a voté la supertaxe sur les bénéfices de guerre, dont voici les modalités.

Indépendamment et sans préjudice des mesures qui pourront être prises, pour la revision des marchés de guerre et dans le délai imparti pour produire la déclaration relative à la dernière période d'imposition, les personnes et sociétés passibles de l'impôt sur les bénéfices de guerre qui exercent la profession de marchand ou de fabricant non façonnier, devront fournir une déclaration supplémentaire contenant les éléments suivants:

1<sup>o</sup> Le montant, pour chaque période d'imposition; des bénéfices nets réalisés ou des pertes subies depuis le 1<sup>er</sup> août 1914 jusqu'au terme d'application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1916;

2<sup>o</sup> Le montant, pour chacune des mêmes périodes, du chiffre d'affaires tel qu'il est défini pour l'application de la loi du 31 juillet 1917 en ce qui touche l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Du bénéfice net totalisé pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> août 1914 et le terme d'application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1916, on déduira les sommes payées ou dues à l'Etat du fait de cette dernière loi.

Si la différence ainsi calculée est supérieure au produit obtenu en multipliant le total des chiffres d'affaires par un coefficient de bénéfice normal déterminé comme il est dit ci-après, l'excédent sera taxé d'après le tarif suivant:

50 % sur la fraction des bénéfices comprise entre le produit du chiffre d'affaires par le coefficient normal et ce même produit augmenté de 25 %;

<sup>1)</sup> Voir *Fédération Horlogère* du 24 avril 1920.



60 % sur la fraction des bénéfices comprise entre la limite indiquée ci-dessus et le produit du chiffre d'affaires par le coefficient normal augmenté de 50 %.

75 % sur la fraction des bénéfices comprise entre cette dernière limite et le produit du chiffre d'affaires par le coefficient normal augmenté de 75 %.

90 % sur le surplus de l'excédent des bénéfices. Le coefficient normal à appliquer au chiffres d'affaires est considéré, pour chaque profession, comme égal au coefficient unique ou à la moyenne des coefficients maximum et minimum tels qu'ils seront fixés, en 1920, pour l'assiette de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, par la commission spéciale instituée à cet effet par l'article 6 de la loi du 31 juillet 1917.

La supertaxe ne pourra en aucun cas porter que sur les bénéfices excédant 10 % du capital engagé par les contribuables dans leurs entreprises.

En ce qui concerne les personnes privées, les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite, le capital engagé sera majoré d'une somme de 500.000 francs pour tenir compte de l'activité personnelle du chef de l'entreprise, des associés ou des gérants.

### Chronique des Associations patronales

#### Bienne. — Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie.

Nous extrayons du très intéressant rapport annuel de cette association, rédigé par son secrétaire général M. F. L. Colomb, avocat, les renseignements suivants :

Le nombre des membres s'est augmenté de 22, par suite des admissions faites en 1919 et qui sont dues principalement à la mise en vigueur des dispositions fédérales concernant le chômage.

Au 31 décembre 1919, l'effectif des membres était de 109, occupant 10.596 ouvriers. L'association a eu cinq assemblées générales et le comité seize séances dans le courant de l'année.

L'association a constitué une société immobilière, en vue de l'achat de l'Hôtel central, pour y loger ses bureaux. Le 1<sup>er</sup> étage a été réservé à un cercle industriel et commercial destiné à devenir un centre de ralliement pour les fabricants de Bienne et du Jura.

Le personnel du bureau permanent a été augmenté d'un secrétaire-adjoint, chargé spécialement de la gestion de l'administration de la Caisse de chômage et d'un employé-comptable.

En ce qui concerne les relations de l'association avec les autres organes patronaux et institutions similaires, le rapport signale le contact étroit qui existe entre elle et la *Chambre suisse de l'horlogerie*. Celle-ci devient, de l'avis du rapporteur, de plus en plus le lien et l'arbitre entre les divers organisations patronales de l'industrie horlogère et la fidèle gardienne d'une saine politique commerciale et industrielle.

La Chambre suisse de l'horlogerie a, avec raison, étendu son cercle d'action et ne s'est pas occupée seulement des questions pouvant intéresser le commerce ou l'exportation proprement dit de l'horlogerie, mais aussi de la production.

Le rapport tient également de rendre hommage à l'esprit d'équité d'affabilité et de travail dont fait preuve le bureau de la Chambre dans ses rapports avec l'association.

Les relations avec l'Union centrale des Associations patronales suisses ont aussi été excellentes.

L'Union a déployé une activité énorme et il n'est de questions touchant l'intérêt de nos fabricants, en tant qu'employeurs, qui n'ont été étudiées et suivies avec soin.

La *Chambre cantonale bernoise du commerce et de l'industrie, Bureau de Bienne*, a fourni à l'association, avec le plus grand empressement de nombreux renseignements de toute nature. La subvention annuelle de frs. 3.000 votée en faveur de cette institution officielle lui a été continuée.

Les relations avec les autres associations patronales horlogères tendent à se développer toujours plus; chacun reconnaît que les grandes questions économiques et sociales doivent être étudiées et résolues en commun.

La commission de débauchage a fonctionné à plusieurs reprises en 1919; elle a eu à examiner 21 cas.

Les questions principales qui ont occupé l'Association en 1919, sont: le Contrat collectif avec les sociétés d'employés, la mise en vigueur des arrêtés fédéraux concernant le chômage, la réduction du temps de travail, les conflits ouvriers et la statistique des salaires.

L'Association n'a pas vu d'inconvénient à adhé-

rer à la convention avec les employés parce que les salaires payés par les membres de l'association étaient en général équivalants, si ce n'est supérieurs, à ceux prévus par la convention.

Les conflits ouvriers qui ont surgi et ont été liquidés pendant l'année sont au nombre de 2; celui de Longeau qui se terminera après 85 jours de grève, avec une perte de 27.380 journées de travail et le conflit général de la région horlogère bernoise, qui, après intervention comme arbitre, du chef du département suisse de l'économie publique, se termina par le contrat collectif du 21 octobre 1919.

Une statistique générale des salaires a été établie. Il en résulte que l'augmentation moyenne des salaires journaliers a été en 1919, de fr. 2.85.

La commission du chômage s'est occupée activement de la mise en vigueur du règlement sur l'assistance chômage des ouvriers et employés. Il en résulte des déclarations faites par les membres de l'Association, que la semaine normale d'assistance est de fr. 49.60 par ouvrier.

Durant l'année, la caisse de chômage n'a pas eu à intervenir une seule fois. Le fonds est resté intact.

Un type de règlement de fabrique a été élaboré par le secrétariat ensuite de la mise en vigueur de la nouvelle loi sur le travail dans les fabriques.

Il n'a pas encore pu être adopté, ensuite de l'opposition incompréhensible de l'Inspectorat des fabriques. La question a été soumise à la Chambre suisse de l'horlogerie.

### Chronique des métaux et diamants

#### Le marché des diamants.

Une activité intense s'est poursuivie dans le commerce des diamants à peu près sans interruption pendant trois ou quatre ans; aussi ne serait-il pas surprenant qu'une période de calme survint. Jusqu'à présent, cependant, rien n'indique un tel changement. Sur le marché des diamants bruts, le nombre de carats disponibles est limité, et le nombre des consommateurs de pierres s'accroît. Le London Syndicate est toujours l'objet de plus de demandes qu'il ne peut en satisfaire. Ceci est à l'avantage des Compagnies productrices et se répercute sur les déclarations de dividendes. Le commerce des brillants reste calme, mais il semble qu'il n'y ait aucune réduction dans la demande des pierres précieuses; toutefois la spéculation et le change ont quelque peu désorganisé les affaires.

#### Registre du commerce

##### Enregistrements.

26/IV/20. — *Gustave Gressot & Cie, soc. com.* (G. G., de Porrentruy, associé indéf. respons., Albert Burrus, de Boncourt, associé-com. pr. fr. 100.000) fabr. de rasoirs de sûreté, décollages et estampages, Porrentruy.

23/IV/20. — *Wäe Walter Paul Berner* (dame Vve Joséphina Berner, de Dottikon), horlogerie, bijouterie, optique, Goldau (Schwyz).

29/IV/20. — *Wäe August Gebel-Müller* (dame Vve Rosa G.-M., de Moosch, Alsace), horlogerie, bijouterie, optique, Sieben-Schübelbach, (Schwyz).

27/IV/20. — *François Grillet* (F. Charles G., de Thônex), joaillerie, bijouterie, horlogerie, achat et vente de matières et de pierres précieuses, 5, rue des Alpes, Genève.

### Contrôle fédéral des boîtes de montres d'or, d'argent et de platine

#### Poinçonnement du mois d'Avril

Bureaux	Boîtes platine		Boîtes de montres or		Boîtes de montres argent		Totaux Avril		Totaux Janvier-Avril	
	1919	1920	1919	1920	1919	1920	1919	1920	1919	1920
1. Bienne	1	—	3.978	4.020	31.190	15.338	35.169	19.358	133.207	77.785
2. Chx-de-Fds	300	173	58.163	62.754	4.841	1.876	63.304	64.803	265.410	276.915
3. Delémont	—	—	849	877	7.843	3.077	8.332	3.954	38.917	30.200
4. Fleurier	—	—	289	1.183	11.659	5.031	11.948	6.214	51.157	19.181
5. Genève	—	342	4.063	5.498	34.254	8.883	38.317	14.723	126.044	116.625
6. Granges	—	—	1.359	1.050	36.912	25.985	38.271	27.035	146.336	112.873
7. Locle	—	6	7.552	8.294	10.844	7.678	18.396	15.978	66.725	66.056
8. Neuchâtel	—	—	—	1.002	3.753	6.173	3.753	7.175	15.395	26.857
9. Noirmont	—	—	1.244	1.731	39.228	6.322	40.472	8.053	160.293	55.706
10. Porrentruy	—	—	—	—	18.294	4.251	18.294	4.251	80.504	30.283
11. St-Imier	—	3	7.052	4.362	22.421	11.630	29.473	15.995	110.277	80.153
12. Schaffhouse	—	—	—	—	2.493	2.322	2.493	2.322	9.776	6.378
13. Tramelan	—	—	—	—	34.052	7.339	34.052	7.339	125.795	66.337
Total	301	524	84.549	90.771*	257.424	105.905	342.274	197.200	1.333.836	975.349
Différence 1920	—	223	—	6.222	—	—	—	—	—	—
" 1919	—	—	—	—	—	151.519	—	145.074	—	358.487

\* Dont 14.516 boîtes or à bas titres contremarquées.

#### Modifications.

27/IV/20. — La raison «Amel von Känel» est radiée. Actif et passif sont repris par *Maurice von Känel* (Georges M-v-K., de Reichenbach), fabr. de cadrans, rue du Milieu 36, Bienne.

26/IV/20. — La maison *Henri Pasquier*, horlogerie, réparations, à la Tour-de-Trème, a transféré son siège à *Bulle*, Passage de l'Union.

#### Faillite:

21/IV/20. — *Fritz Jenni*, export. de montres, import. de bijouterie, Zurich I.

### Bibliographie

*Deutscher Uhrmacher-Kalender 1920*. Editeur Reinhold Strauss, Komm. Ges. Berlin, SW. 68 Neuenburgerstrasse 8. Prix 5 marks.

Ce calendrier est à sa 42<sup>me</sup> année, contient quelques articles techniques intéressants, dûs à la plume des écrivains spécialistes horlogers, tels que Loeske, Schultz, Linnartz, ainsi que les tarifs des postes allemandes, les associations horlogères d'Allemagne, en somme toutes les rubriques rentrant dans un calendrier de poche.

### COTES

#### Métaux précieux (4 mai 1920):

Argent fin en grenailles	fr. 219.— le kilo
Or fin, pour monteurs de boîtes	" 3900.— "
" laminé pour doreurs	" 4075.— "
Platine ouvre	" 28.— le gr.
Change sur Paris	fr. 34.50

#### Diamant brut (4 mai 1920):

Petits éclats diamant	fr. 27,25 à 28,25 le karat
Boart	" 28,50 " 29,75 "
Poudre de diamant bruteur	" 2,85 " 3,— "

Marché en hausse.

(Cote privée de la maison *Lucien Bassanger, Genève*.)

#### Métaux (Bourse de Londres):

	Comptant		A terme	
	28 avril	29 avril	28 avril	29 avril
Cuivre, Standard	108 1/8	101 7/8	105 7/8	104 1/8
" électrolyt.	112 —	111 —	114 —	113 —
Etain	347 3/8	345 3/4	346 3/8	344 7/8
Plomb	41 1/2	41 —	42 1/2	42 1/4
Zinc	47 3/4	47 —	49 1/2	48 1/4
Argent métal	66 1/8	66 —	64 1/2	64 1/8
Or	108 3/4	106/6	—	—
Bourse de New-York	29 avril	30 avril	—	—
Argent métal	114 —	111 1/2	—	—

#### Escompte et change

	Escompte	Demande	Offre
Suisse	5 à 5 1/2 %	—	—
France	6 %	34.50	35.50
Londres	7 %	21.47	21.87
New-York	5 %	5.505	5.705
Bruxelles	5 1/2 %	35.60	36.60
Italie	5 1/2 %	24.60	25.60
Espagne	4 1/2 à 5 %	94.75	95.75
Amsterdam	4 1/2 à 5 %	204.35	205.35
Allemagne	5 %	9.65	10.05
Vienne	5 %	2.05	2.45
Prague	—	8.55	8.95
Pétrograde	—	—	6.50
Stockholm	7 %	119.25	120.25
Christiania	5 1/2 %	107.60	108.60
Copenhague	6 %	95.25	96.25
Sofia	—	7.75	8.55

MULTIPLICATION  
ADDITION  
SOUSTRACTION  
DIVISION  
**4**  
Machines  
en  
une seule



**MONROE**

Machine à additionner & à calculer

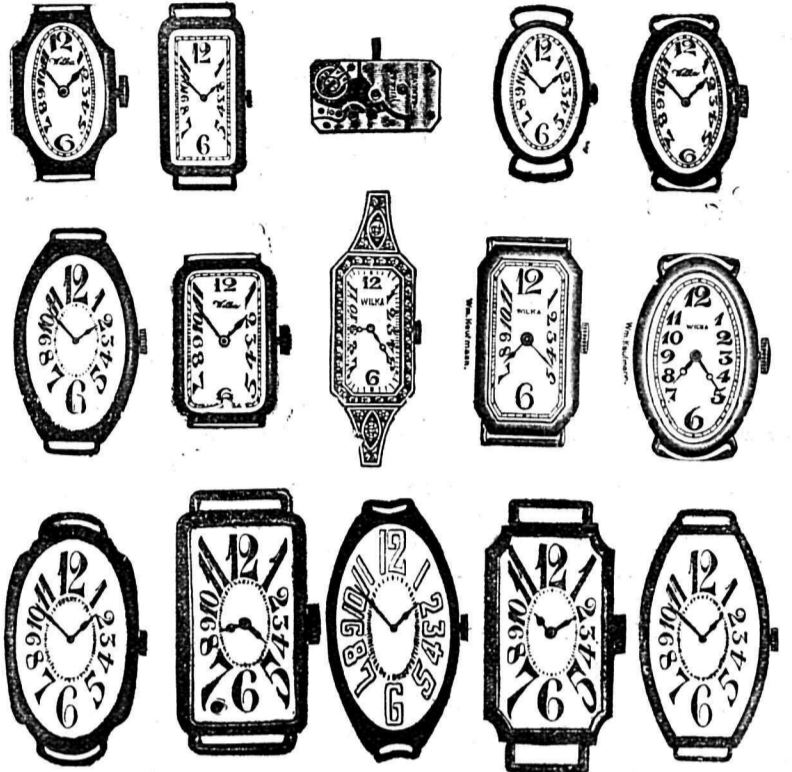
Agence générale pour la Suisse

**ÉGLI & BEUL-BERNE**

TÉLÉPHONE 1235

SCHAUPLATZGASSE 23

*Wilka!*



**Wm Kaufmann, Genève**

Fabrique d'Horlogerie „WILKA“

Bracelets haute fantaisie, 5 à 13 lignes, ancre  
pour tous pays.

2260

FOIRE SUISSE  
**D'HORLOGERIE**  
BIJOUTERIE  
ET  
BRANCHES ANNEXES  
**GENÈVE**

11-25 JUILLET 1920

1298

Première manifestation de ce genre, permettant de se rendre compte de l'importance et de la diversité des industries horlogère et bijoutière en Suisse.

Plus de 150 maisons inscrites parmi les plus importantes

Aux fabricants d'horlogerie  
grosse horlogerie,  
chainistes, fournisseuristes et outils

**The Indian Watch Company**  
LAHORE (INDIA)

une des plus importantes et des plus anciennes  
maisons de l'Est, vous prie de lui faire  
immédiatement des offres pour  
grandes quantités

3217

et de lui adresser catalogue illustré.

**LA MAISON VAUCHER & MÉROZ**

SUCCESEUR DE V<sup>VE</sup> HENRI VAUCHER

Maison fondée en 1885. LA CHAUX-DE-FONDS Rue de la Paix 3 bis et 5.

Bien organisée pour fournir la pièce de 8 3/4 à 10 1/2 lig, ancre, en mouvements et toutes formes de boîtes fantaisies, or, platine, argent, ainsi que les mouvements pour l'Amérique.

On se chargerait aussi de la surveillance des expéditions pour l'Etranger, ainsi que la représentation pour une maison de gros.

6127



Fabrique d'horlogerie produisant la montre complète, en grandeur 10 1/2 lig. ancre, bonne qualité,

## cherche relations

avec maison d'exportation pour la Chine et le Japon, soit pour montres complètes ou mouvements.

On céderait éventuellement le monopole de vente pour ces deux pays.

Adresser offres sous chiffres P 688 U à Publicitas S. A., Bienne. 1958

## Comptable-correspondant

sérieux et actif est demandé pour la France, bons appointements et intéressé, place stable et d'avenir, inutile de se présenter sans bonnes références.

Faire offres sous chiffres P 15312 C à PUBLICITAS S. A., Chaux-de-Fonds. 1959

## Sommes acheteurs de montres

savonnettes argent, ancre lg. qualité courante et soignée en différentes hauteurs et formes de boîtes.

Adresser offres sous chiffre P 2227 P à Publicitas S. A., Porrentruy. 1995

## On cherche preneur régulier

10 1/2 lig. ancre, 15 r., plaqué or. 19 lig. ancre, 10 et 15 r., négatifs, marques accréditées ou non.

Adresser offres sous chiffres P 15315 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 1962

## AMÉRIQUE

On pourrait livrer de suite un stock de mouv. 10 1/2 lig. ancre A. SCHILD, avec marques américaines, pierres scientifiques et grenat, balanciers nickel et coupés, à prix très avantageux; tous les mouvements prêts à mettre en boîtes et réglés dans les 30 secondes. Même adresse, on entreprendrait la fabrication en série de mouv. analogues, ainsi que movts. 9 3/4 A. SCHILD.

Adresser offres sous chiffres P 5520 J à Publicitas S. A. St-Imier. 1996

## Ebauches 16 size négatives

sont fournies par la

Fabrique d'Ebauches Belle-Croix  
Porrentruy

1875

On cherche à acheter

## acier pour ressorts de barillets

en longues bandes

7,50x0,40 m/m et

5,00x0,30 m/m.

Prière faire offres sous chiffres P 22015 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 1960

## Maison établie en Angleterre depuis 20 ans, cherche à représenter

un bon fabricant de montres-bracelets 11 et 12 1/2" cylindre, 3/4 platine, genre bon marché.

Affaire sérieuse pour fabrique faisant de grandes séries.

Offres sous chiffres P 22023 C à Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds. 1968

Pitons tous genres

Plaques turques

Fournitures diverses

Grandjean frères

LE LOCLE

## Horloger

complet, ayant 10 ans de pratique sur spécialités, montres fantaisies 6 et 7 lignes extra soignées et grandes pièces extra plates, 10, 12 et 15 douzièmes, entreprendrait terminages complets à domicile, à défaut en fabrique. A défaut de terminages, entreprendrait réglages ou retouches pr. bulletin d'école ou Observatoire Neuchâtel.

Adresser offres sous chiffres A 2373 J à Annonces suisses S. A., Bienne. 1967

Pour les INDES nous achetons

## Montres platine

à plots pour extens., aussi montres de poche p. hommes, avec joaillerie. Seuls fabricants faisant ces genres comme spécialité et pouvant présenter hautes nouveautés, sont priés de faire offr. s. chiff. P 22044 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 1994

## Mouvements

terminés, en qualité soignée, 8", 8 3/4, 9 3/4, 10 1/2 Flon, avec et sans marques, sont offerts. Echantillons et prix sur demande.

Faire offres sous P21984 C à PUBLICITAS S. A., Chaux-de-Fonds. 1942

## A vendre

un lot de

## Chevilles lune acier au centième

marchandise 1<sup>re</sup> qualité.

Offres s. chiff. P 22016 C à Publicitas S. A. Chaux-de-Fonds. 1956

## Employé

connaissant parfaitement la comptabilité et les correspondances française et allemande, au courant de l'horlogerie, caerche engagement. Petite fabrique de montres ou partie annexe préférées. Entrée de suite ou à convenir.

Faire offres sous P22045 C à PUBLICITAS S. A., Chaux-de-Fonds. 1991

## Mouvements

16 size

négatifs, sont livrés avantageusement en bonne exécution.

Faire offres sous chiffres P 2712 U à Publicitas S. A., Bienne. 1951

## On achèterait

machines et outillage d'occasion, mais en bon état, ainsi que des calibres pour la fabrication d'ébauches.

Faire offres avec prix sous chiffres P 15313 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 1990

## Directeur ou Chef de fabrication

pouvant s'occuper de la partie commerciale et technique, routiné dans la fabrication moderne en grande série, sachant organiser le travail d'après le système Taylor, cherche situation.

Accepterait représentation de maison étrangère pour soigner ses achats en Suisse. 1993

Adresser offres sous chiffres P 22043 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.

## HOLLANDE

Achète stock pour mon pays, 14 kt., savonnettes ancre 20/21 lig., 10/20 gram. Cailottes et extensibles en argent 800/1000 et 14 kt., bon marché, bracelets extensibles 9 lig. plaqué rond et fantaisie. Cylindre lépines 19 et 20 lig. ancre 14 kt. 9-11-13-15 grammes. Système Glashütte pas accepté, prix de gros comptant.

S'adresser sous chiffres P 22035 C à Publicitas S. A. Chaux-de-Fonds. 1964

On demande à acheter par séries et régulièrement

## EBAUCHES 8 3/4

serties, rubis scientifiques, coquerets acier, vis anglées polies. 12 size négative, non serties.

Faire offres avec prix et échantillons sous chiffres P 22034 C à Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds. 1961

Office des faillites du district de Courtelary.

## Vente de machines et outils

Samedi, 8 mai 1920, à 8 heures du matin, à l'ancien domicile de Léo Landry, en son vivant industriel à Tramelan-dessus, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des objets suivants, savoir :

3 tronçonneuses, 3 grandes perceuses, 3 tours à reprises, 2 machines revolver à tourner les boîtes, 2 tours revolver, 4 fraiseuses Schäublin, 1 moteur électrique 12 HP, 1 tour outilleur Voumard, 3 décolleteuses à coulisses, 1 machine à scier à froid, 1 grand tour de mécanicien Benniger, 2 tours de mécaniciens, simples, 1 dit rapide, 1 fraiseuse Hauser, 1 fraiseuse Alcera, 1 raboteuse, 1 machine à percer ordinaire, 1 dite Rockford, 6 tours d'outilleurs avec accessoires complets, 1 moteur 3 HP, 1 moteur HP, 1 perceuse avec avancement automatique, 3 machines à calibrer, 2 machines à fabriquer les ressorts de boutons à pressions, quantité de mèches cylindriques, coniques, burins, fraises, meules, toiles d'émeri, 140 mètres de courroies neuves, 943 kilos acier blanc, 504 kilos acier pour étampes, 103 kilos acier pour outils, acier argent et en bandes, des layettes de diverses grandeurs, 1 appareil à fraiser, des jeux d'atésors, de filières, fraises mécaniques, d'arbres à tourner, d'entraîneur et serre-joints, des tarauds, mandrins, limes neuves, étaux, courroies de transmissions, supports, poulies, 1 machine à aiguiser les fraises, 1 machine à acier à froid, 1 petite taraudeuse Voumard, 1 tambour pour le roulage des boutons à pression, 1 lot de boîtes et cartons pour boutons à pression, des chaises, fûts d'huile, ainsi que quantité d'autres outils et articles.

L'administrateur de la faillite :

1992

H. BLANC, préposé.

## Occasion!

A vendre un stock de glaces plates

(genre anglais), de 10 à 20".

Adresser offres sous chiffres V 2729 U à Publicitas S. A., Bienne. 1966

Leçons écrites de comptabilité américaine. Succès garanti. Prosp. grat. H. Frisch, expert comptable, Zurich, F. 21. 4018

## Bon horloger

1911 demande décottages à domicile pièces 13 à 19 l., travail courant. Offres sous V 2224 L PUBLICITAS, Lausanne.

## Michel Tissot

Chaux-de-Fonds  
66, Léopold Robert, 66  
Téléphone 14.78

HORLOGERIE  
en tous genres  
ACHAT " VENTE

## Terminages Cylindres

Termineur bien installé et pouvant fournir excellentes références, cherche Maison sérieuse pouvant fournir travail régulier.

Spécialité 10 1/2 lig. cylindre, bonne qualité, mouvements vus. 1927

Adresser offres sous chiffres P 15305 C à PUBLICITAS S. A., Chaux-de-Fonds.

## Disponible

une certaine quantité cartons sav. et lép. 19 lig., 15 rub., spiral plat, genre anglais, véritable plaqué or, 5 et 10 ans.

Echantillons à disposition.

Offres s. chiffres L 2998 X à Publicitas S. A., Genève. 1929

## Vevey

A REMETTRE, ensuite de maladie, petit magasin de

## Bijouterie-Horlogerie

avec appartement de 4 pièces. — Travail assuré pour bon rhabilleur. Peu de reprise.

S'adresser au notaire D. Dénéreaz, à Vevey (Ct. de Vaud.) 1938

## 13 lig. ancre

bonne qualité, diverses formes,

10 1/2 lig. ancre et cylindre

sont livrés régulièrement à prix avantageux.

Adresser offr. sous chiffres U 2727 U à Publicitas S. A., Bienne. 1963

Je livre continuellement aux consommateurs des

## Charbons de bois

foyard de forêt 1<sup>a</sup>

pour industrie et ménage, à partir de 1000 kg. au prix du jour. 1086

E. HEDIGER-BAUMGARTNER, Kählerprodukte, Grenchen.

## Avis

Quel fabricant d'horlogerie serait disposé à sortir régulièrement des finis-sages ancres 8" et 8 3/4" par séries bon courant ou soignés, ou à défaut 9" cylindres soignés, soit à Bienne ou Chaux-de-Fonds.

Adresser off. sous chiffres U 2536 U à Publicitas S. A., Bienne. 1853



## Banque populaire suisse Bienne

Association fondée en 1869. Nombre des membres 74275

Capital et réserves de l'Etablissement fr. 93.000.000

Ouverture de comptes-courants et de dépôts fermes de 6 à 12 mois à des conditions avantageuses.

Réception de dépôts sur carnets d'épargne.

Emission de chèques et lettres de crédit sur la Suisse et l'étranger.

Vente et achat de devises et monnaies étrangères aux meilleurs cours du jour. *Tire-lires.* 1949

Conditions avantageuses.

## M<sup>R</sup> GRUNHOLZER, Ingénieur

de la S. A. «SPIR» à Genève, sera de passage à LA CHAUX-DE-FONDS du 3 — 8 MAI et se tiendra à la disposition des chefs de fabrication, d'usines et propriétaires d'immeubles à chauffage central qui désireraient lui faire visiter leurs installations en vue de réaliser éventuellement une économie de combustible pouvant atteindre jusqu'à 40%. 1937

Hôtel de la Fleur de Lys,  
entre 1—2 heures et sur convocation.

## Commis de fabrication

La S. A. Vve Ch.-Léon Schmid & Cie, cherche pour de suite un commis de fabrication pour son département boîtes. 1943

Qui entreprendrait fabrication d'un

## Calibre 17<sup>1</sup>/<sub>2</sub> l. 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub>

qualité soignée? Ordres importants et suivis. Faire offres à Case postale 20809. 1921

Quelle fabrique entreprendrait à de bonnes conditions des

## Soudages de balanciers

Faire offres écrites sous chiffres D 538 U à Publicitas S. A., Bienne. 1908

## Fabrique à vendre

dans village du vallon de St-Imier.

Convient particulièrement pour industrie horlogère.

Force et lumière électrique installées, éventuellement on céderait les moteurs (7 et 3 HP.) ainsi que les transmissions.

Place pour 60 à 70 ouvriers. 1925

Chésal permettant agrandissement.

Pour traiter et visiter, s'adresser sous chiffres P 5490 J à Publicitas S. A., St-Imier.

Nous cherchons pour époque à convenir

## un bon visiteur

bien au courant des engrenages et des échappements pour s'occuper spécialement du visitage de 1948

petites pièces ancre 8<sup>3</sup>/<sub>4</sub> lig.

Belle situation pour personne capable.

Faire offres sous chiffres P 846 U à Publicitas S. A., Bienne.

## Achat Horlogerie Vente Simon Lokschin, La Chaux-de-Fonds

Téléphone 164 Léopold Robert 11

Toujours en stock divers genres de montres

Lots d'occasion. 1278

## USINE A VENDRE

10 HP hydraulique et force électrique

S'adresser 1874

GENET & FILS, not.  
Aigle, Vaud.

Fabrique d'horlogerie  
n'employant pas toute sa production, offre

## ÉBAUCHES

10<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, 13, 18 et 19 lig.

Lép. et sav.

Prix très avantageux.

Sur demande calibres spéciaux réservés.

Adresser offres sous chiffres P 3082 T à Publicitas S. A., Tramelan. 1928

## Ebauches 16 l.

Qui peut fournir cette article. Bonnes commandes à sortir.

Adresser offres sous chiffres P 21976 C à PUBLICITAS S. A., Chaux-de-Fonds.

## Laiton à décoller

de toute première qualité. — Demandez nomenclature à la Société anonyme des Fers et Métaux-Rouen (France) 1922

## COMMERÇANT

sérieux et énergique, occupant depuis plus de 16 ans place dirigeante dans importante manufacture d'horlogerie, connaissant toutes les parties de la branches (correspondance, fabrication, expédition), cherche association ou poste supérieur.

Accepterait représentation de maison sérieuse pour ses achats en Suisse.

Discrétion demandée et assurée.

Offres sous chiffres P 21954 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 1912

## Avis aux fabricants

Pierres pour horlogerie sont à vendre d'occasion en bloc ou séparément, soit: pierres glace et bombées, pierres rebus et pierres trous mêlés; en plus, un lot de pierres brutes pour la bijouterie.

Faire offres écrites sous chiffres P 21989 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 1944

## HORLOGERIE

Fabrique bien organisée, faisant la montre 19 lig. en série, désire entrer en relations avec grossistes, pour livrer mouvements 12 size ou 16 size, genre américain.

Ecrire sous chiffres N 2999 X à PUBLICITAS S. A., Genève. 1920

## Echange Montres-bracelets

Qui échangerait montres ancre ou cylindre argent gall. et métal, grandes et petites pièces, contre des bracelets or, argent ou métal, 10<sup>1</sup>/<sub>2</sub>-13 lignes cylindres ou ancres; les argent doivent être 900 ou 925, avec ou sans contrôle anglais.

Faire offres sous chiffres P 3085 T à Publicitas S. A., Tramelan. 1955

## A vendre

Un lot important de mouvements 8<sup>3</sup>/<sub>4</sub> et 9<sup>3</sup>/<sub>4</sub> ancre, 15 rubis, scientifique.

Faire offres sous chiffres Q 2713 U à Publicitas S. A., Bienne. 1952

## A vendre

1 machine à pivoter Viquerat, dernier modèle, neuve et non usagée. 1939  
Offres sous chiffres P 798 U à PUBLICITAS S. A., Bienne.

## COMPTABLE

La S. A. Vve Ch.-Léon Schmid & Cie

engagerait 1946

## COMPTABLE

expérimenté et pouvant fournir sérieuses références.

Discrétion. Entrée suivant convenance.

## MOUVEMENTS 13 LIG. ANCRE

Qui livrerait à bas prix mouvements 13 lig., ancre, 10 ou 15 rubis, à vue, avec ou sans marques américaines, emboîtés dans des boîtes bracelets qui seraient fournies?

Faire offres en indiquant derniers prix sous chiffres P 21995 C à PUBLICITAS S. A., Chaux-de-Fonds. 1935

## Occasion avantageuse

On offre:

## SAYONNETTES et LÉPINES

or 14 et 18 car., 19 et 20 lig., qualité soignée.

Demander offres sous chiffres E 2681 U à PUBLICITAS S. A., Bienne. 1940

## ACTIONNAIRE

Quel capitaliste ou fabricant s'intéresserait comme actionnaire d'une fabrique d'ébauches qui cherche à augmenter sa production de la petite pièce soignée pour l'Amérique.

Apport de Fr. 20,000. — au minimum exigé.

Adresser offres sous chiffres P 5503 J à Publicitas S. A., St-Imier. 1936



# Saager & Frey

Bureau d'architectes  
et d'ingénieurs

**Bienne Genève**

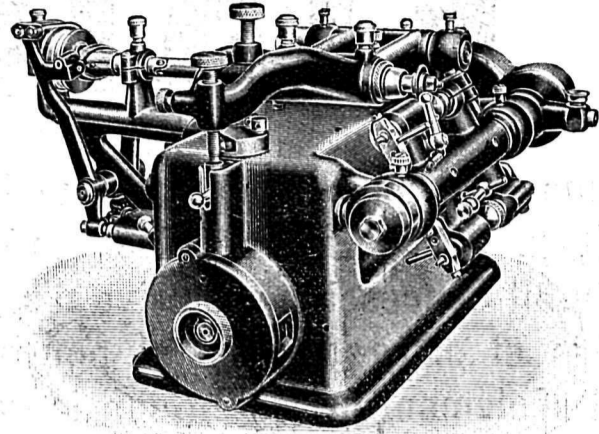
Rue de l'Union 3      Rond-Point de Plainpalais 1  
Téléphone N° 3.66      Téléphone N° 76.66

Spécialisation dans la construction de fabriques  
d'horlogerie, ateliers, construction en béton armé,

P 105 U      etc., etc.      1334

## Ch. Schäublin-Villeneuve, Malleray

Nouvelle Machine à arrondir brevetée (remplaçant 2 anciennes machines)



Pinces  
américaines  
Tours  
pour outilleur,  
horloger,  
calibriste

1291

## Société Anonyme de Laminoirs et Câblerie COSSONAY - GARE

2116

Câbles électriques — Tubes isolateurs  
Fils, Cordons et tout Matériel d'Installation électrique

## Fabrique de Ressorts de montres de Maladrrie

Société par Actions, anciennement Pierson & Cie

A SARREBOURG (LORRAINE)

Spécialité: Fabrication de ressorts de montres en tous genres  
cylindre, ancre, Roskopf, Patent-Lever

Ressorts pendules et réveils pour tous pays  
MAISON FRANÇAISE

2147

## UNION des BANQUES SUISSES SWISS BANKING ASSOCIATION

Anciennement H. RIECKEL & Co      Rue Léopold Robert 18  
La Chaux-de-Fonds

ZURICH - WINTHERTHUR - ST-GALL - LICHTENSTEIG - AARAU - BALE - GENÈVE - LAUSANNE - ETC.  
Capital Fr. 60,000,000.— Réserves Fr. 15,000,000.—

Ouverture de comptes courants débiteurs et créanciers. — Escomptes et recouvrements  
d'effets sur la Suisse et l'étranger. — Lettres de crédit. — Achat, vente, garde et gérance  
de titres et coupons. — Opérations documentaires. — Dépôts d'argent contre

**OBLIGATIONS** (Bons de Caisse) de 1 à 500      Ces obligations sont munies  
5 ans ferme au taux de 5%      de coupons semestriels.  
(Timbre fédéral à la charge de la Banque.)

**Livrets de dépôts** intérêts dès le jour      4 1/4 %  
du versement à

## Forges électriques du Petit Creusot Gare Corcelles (Neuchâtel)

Forgeaison de pièces pour l'horlogerie et la mécanique, telles  
que poinçons, matrices, bagues fraises, pièces estampées au marteau  
pilon.      3719

Grand choix d'acier rond Boehler, laissé au prix de facture.

## GROSSISTES

Demandez vos montres 19 lig., lépines et savon-  
nettes, plaqué or à

La Fabrique d'Horlogerie

## TECNICIA S. A., GENÈVE

Maison spécialisée

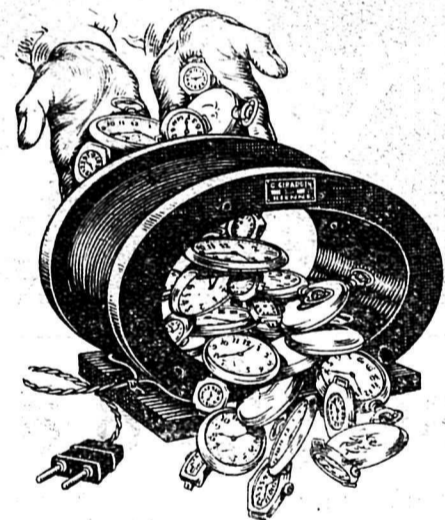
dans le genre plaqué or, qualité 5 et 10 ans, pou-  
vant offrir à son honorable clientèle des articles  
de premier choix et aux prix les plus avantageux.

Genre pour tous pays.

Travail soigné.      Grande production.

Téléphone 8677      1650

## Appareils à désaimanter



*Dix fois plus rapides et  
six fois moins cher que  
la machine.*

PRIX: FR. 150.—

Georges GIRARDIN, mécanicien  
Bienne.

1965

Institut Fiducière pour le Commerce et l'Industrie

## W. Kaufmann, Berne

Téléphone 1679      Chemin Werdt 8      Téléphone 1679.

17 ans d'expérience industrielle de directeur

Organisation commerciale. - Revisions. - Expertise - Fondation  
de sociétés anonymes. - Fusions. - Transformations.      1926  
Surveillance d'entreprises commerciales et industrielles.



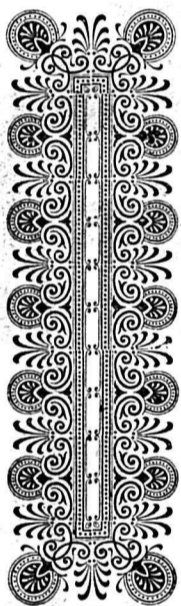
# ÉTATS-UNIS

Une des plus anciennes maisons d'importation d'horlogerie suisse à New-York, occupant une place prépondérante sur le marché des U. S. A., accepterait concession exclusive d'une grande fabrique suisse faisant les qualités soignées et extra-soignées et pouvant concourir avec les premières marques. Seront seulement prises en considération les offres provenant de fabriques étant à même de pouvoir donner satisfaction sous le rapport des qualités et de la capacité de production.

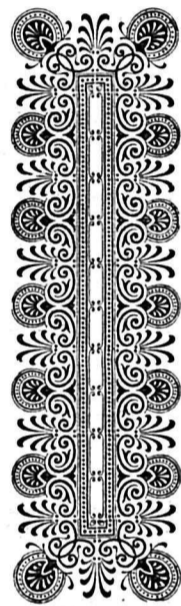
Discretion assurée.

Adresser les offres à l'Etude de M<sup>e</sup> Eug. Wille, La Chaux-de-Fonds.

1944



**Matières lumineuses MÉTÉORE S. A., Bienne**  
 Laboratoire pour la fabrication de produits lumineux  
 Téléphone 7.21.      Télégramme: „Météore Bienne“



## Sertissages 8 à 9 $\frac{3}{4}$ lig.

L'atelier de sertissage

**Ed. AEBI & fils, à Bienne**

entreprendrait encore quelques grosses de sertissages 8 l. à 9  $\frac{3}{4}$  l. par semaine. Travail soigné et garanti. 1919

## Boîtes sur mouvements de formes pour bracelets

**or, or et platine, argent**

avec glaces posées et cadrans peints sont livrées très rapidement.

**ALFRED MARCET, Genève**

Place Chevelu 6

2729

## Fabrique de Bracelets extensibles

et Bijouterie or

Fabrication par procédés mécaniques 1011



**C. M. - DORET**

Marque déposée en douane

Rue du Commerce, 5

Téléphone 16.36

**La Chaux-de-Fonds (Suisse)**

Bijouterie soufflée or (genre Pforzheim), bagues, broches, boucles d'oreilles, boutons de manchettes, épingles de cravates, etc.

## Fabrique de Décolletages

de toutes pièces d'Horlogerie

1898

**ALEXIS CHARPILLOZ, Case Châtelaine, Genève**

Téléphone 22.68

## ACIER SANDVIK

Spécialités pour l'horlogerie et la mécanique

**COURVOISIER & NOTZ, BIENNE**

Exclusivité pour la Suisse



**SECRETS**

à vis et américains en tous genres — Fabrication mécanique —

**- Ch<sup>s</sup> Frank -**

16, rue Daniel JeanRichard

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue Daniel JeanRichard, 16

Téléphone 3.34

1055